

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL D'ILLFURTH du LUNDI 08 SEPTEMBRE 2014 à 20 heures

Sous la présidence de **Monsieur Christian SUTTER, Maire d'ILLFURTH**

Présents :

Messieurs et Mesdames **Benoît GOEPFERT, Danielle BUHLER, Fabienne BAMOND, Bernard GANSER, Jean WEISENHORN** (à partir du point 6), **Bertrand MARCONNET, Renée SIMON, Francis BOCHENEK, Christian SCHIRLIN, Régine DOLLE, Véronique GEHIN, Benoît WOLF, Anne SEITHER, Pierre LEHE, Christine BERNARD, Anne-Catherine SCHOENIG, Emilie ERISMANN, Myriam SUTTER, Carine TSCHIEMBER, Pierre GANSER**

Absents excusés et ont donné procuration :

Messieurs **Pierre Paul KIENTZ** à BOCHENEK Francis - **Jean KLEIBER** à Benoit WOLF

Secrétaire de séance : Madame Andrée HORN

---oOo---

La majorité des membres en fonction étant présents, les délibérations du conseil municipal sont valables.

Monsieur Christian SUTTER ouvre la séance à 20 heures en souhaitant la bienvenue aux conseillers et au public.

---oOo---

Ordre du jour

- 1) Forêt communale : état de prévisions des coupes 2015
- 2) Approbation des procès-verbaux
 - séance du 12 mai 2014
 - séance du 20 juin 2014
 - séance du 30 juin 2014
- 3) Bibliothèque municipale : projet d'aménagement et financement
- 4) Rue du Buis : projet de sécurisation et financement
- 5) GRDF : compteurs communicants gaz
- 6) Cœur d'Illfurth – point sur l'avancement
- 7) Finances : budget décision modificative n° 03
- 8) Rénovation du réseau des sous-préfectures en Alsace
- 9) Rapport annuel 2013
 - Prix et qualité du service public assainissement
 - Prix et qualité du service collecte et élimination des déchets
- 10) Divers

1) Forêt communale : état de prévisions des coupes 2015

Ce point est présenté par Monsieur Olivier DAUVERGNE, responsable ONF du triage d'Illfurth qui comprend 11 communes : Didenheim, Flaxlanden, Froeningen, Galfingue, Hochstatt, Illfurth, Koetzingue, Landser, Luemswiller, Schlierbach, Zillisheim.

Monsieur DAUVERGNE commente le programme des travaux et de prévisions de coupe pour 2015. Les dépenses sont estimées à 19 456 € et les recettes à 34 580 €.

Il précise que le buis reprend, et que le frêne est attaqué par un champignon virulent venant de Pologne qui le dessèche, il y a plus de 80 % de mortalité. Le prix moyen du hêtre est entre 60-65 € le m³, celui du frêne entre 80-85 € le m³ et le chêne entre 100 € et 500 € le m³.

Il rappelle que le conseil avait reporté d'une année la coupe des parcelles 3 et 9 (630 m³) et demande, vu le volume important, de reporter la coupe de la parcelle 17.

Cette année vu la météo 1400 m³ n'ont pas été coupés.

Monsieur le maire remercie Monsieur DAUVERGNE pour le travail fourni tout au long de l'année et lui suggère d'effectuer une sortie au printemps prochain avec le conseil municipal.

Délibération : FORET COMMUNALE

Programme des travaux d'exploitation
Etat de prévision des coupes

Vu le code général des collectivités territoriales

Vu le programme prévisionnel des travaux d'exploitations

Vu les explications de Monsieur Olivier DAUVERGNE, responsable ONF

Après en avoir délibéré

Le conseil municipal

Pour	22
Contre	0
Abstention	0

DECIDE de reporter en 2016, la coupe de la parcelle N° 17 dont le volume estimé est de 198 m³ pour le bois d'industrie et 99 m³ soit 141 stères

APPROUVE le programme des travaux d'exploitation – état des prévisions des coupes 2015 concernant la forêt communale estimé à 1400 m³

PREND acte que le bilan net prévisionnel sera de 29 000 € HT

CHARGE monsieur le maire de la signature de ce programme.

≈≈≈

2) APPROBATION DES PROCES VERBAUX

Séance du 12 mai 2014

Le procès-verbal de la séance du conseil municipal du 12 mai 2014 est approuvé à l'unanimité et signé par tous les conseillers présents.

-

Séance du 20 juin 2014

Le procès-verbal de la séance du conseil municipal du 20 juin 2014 est approuvé à l'unanimité et signé par tous les conseillers présents.

-

Séance du 30 juin 2014

Le procès-verbal de la séance du conseil municipal du 30 juin 2014 est approuvé à l'unanimité et signé par tous les conseillers présents.

≈≈≈

3) BIBLIOTHEQUE MUNICIPALE : projet d'aménagement et financement

La commune a sollicité, depuis la signature du contrat de territoire de vie du Sundgau, une aide départementale pour un projet structurant, à savoir : acquisition et aménagement de locaux pour l'implantation d'une bibliothèque municipale.

Un courrier nous demande d'actualiser le dossier avant le 30 octobre prochain. Le conseil doit prendre une décision de principe avec le plan de financement et l'échéancier de réalisation du projet.

La partie avant du local soit 60 m² avec vitrine se prête à un commerce. La partie arrière ne présente aucune visibilité de la rue, ni vitrine, ni enseigne, ni accès par l'arrière. Elle convient de ce fait parfaitement à l'implantation de la bibliothèque.

L'avant projet estimatif est de 270 807 € HT.

Le département retient un montant subventionnable de 294 000 € et finance à hauteur de 20 % soit 58 800 € maximum.

Une demande de subvention sera aussi faite à la Direction Régionale des Affaires Culturelles.

Le conseil doit prendre la décision d'implanter ou non la bibliothèque et acter le montant des travaux pour demander les subventions correspondantes aux organismes.

Le montant des travaux est jugé élevé. Le maire précise que pour le moment la commune n'est propriétaire que du bâtiment brut et que ce chiffrage comprend les travaux d'aménagement ainsi que le renouvellement du mobilier, l'ancien datant des années 1990 et n'étant plus très adapté. Pour avancer dans le dossier, il nous faut une estimation pour inscrire des crédits au budget. Le moment venu, les commissions « projet structurant, culture et bibliothèque » seront concertées.

Notre volonté forte était que la construction sorte de terre. Nous avons un engagement moral envers Monsieur Henri BRUNNER qui a nous légué sa maison, que nous avons vendue pour investir dans cette construction. Nous utiliserons 200 m² pour la bibliothèque, les 60 m² restant pourront être vendus ou loués.

Il faut que la bibliothèque soit facilement accessible, actuellement elle se trouve sous des combles, n'a que 120 m² de surface et est limitée à 6000 ouvrages.

Monsieur Benoit GOEPFERT précise que l'aménagement d'une bibliothèque dans l'ancienne école maternelle, solution aussi envisagée, reviendrait tout aussi cher.

Madame Fabienne BAMOND émet le souhait d'un local multi-fonctions qui serait à discuter en commission.

A la demande de Messieurs Benoit WOLF et Bertrand MARCONNET, le maire précise que les travaux seront échelonnés sur deux ans.

Délibération : BIBLIOTHEQUE MUNICIPALE

Approbation projet d'aménagement et financement

Vu l'acquisition d'un local commercial de 263.72 m² brut en vue d'y aménager une bibliothèque municipale

Après délibération

Le conseil municipal

Pour	21
Contre	0
Abstention	1

DECIDE d'aménager 200 m² en locaux pour la bibliothèque municipale,

DIT que les 60 m² restants seront à usage commercial.

APPROUVE le devis estimatif des travaux d'aménagements et d'équipements de la bibliothèque estimé à 270 807 € HT.

AUTORISE le maire à solliciter les subventions auprès des organismes : Région, Direction régionale des affaires culturelles, Département dans le cadre des contrats Territoire de Vie

CONFIRME qu'un crédit de 320 000 € a été voté au budget 2014, article 2313.39

DIT que les travaux démarreront au 4^{ème} trimestre 2015.

4) RUE DU BUIS – projet de sécurisation et financement

Un nouveau quartier a été créé dans cette rue avec beaucoup d'enfants. La rue est très passante et les véhicules ont tendance à ne pas respecter les limitations de vitesse. Les riverains de la rue du buis ont demandé la sécurisation de cette voie. Après entretien sur place, il a été décidé :

- la mise en place de chicanes
- la pose d'un cédez le passage rue des orchidées
- l'élargissement des coussins berlinois existants

Le matériel nécessaire pour cette sécurisation est estimé à 4 350 € HT.

Un crédit de 10 000 € a été prévu au budget 2014 pour le matériel de signalisation.

Les aménagements sont visualisés et commentés : rétrécissement de chaussées, toute la zone sera limitée à 30 km/h, le coussin berlinois sera élargi ce qui obligera les automobilistes à l'emprunter. Il est demandé aux riverains situés après le lotissement de respecter les règles de stationnement, de ramasser les débris et de ne pas stocker de ferraille.

Le projet de sécurisation est soumis au vote ; pour 13, abstention 9 sur 22 votants.

Des riverains de la rue du Katzenberg ont fait une demande pour la mise en place provisoire d'une zone 30. Le maire précise qu'il est favorable à condition que la solution soit pérenne.

Madame Régine DOLLE soulève le problème du carrefour collège. Le maire précise que cet aménagement concerne une départementale, qu'une étude a déjà été faite et que le coût des travaux n'est pas comparable avec les aménagements cités avant.

Il est décidé de réunir la commission projet structurant afin de discuter d'autres projets de sécurisation dans certains quartiers à définir.

≈≈≈

5) GRDF : compteurs communicants gaz

GRDF (gaz réseau distribution France), concessionnaire du réseau de gaz naturel sur notre commune, modernise en 2016, le réseau avec l'installation des compteurs gaz communicants.

GRDF travaille depuis plusieurs mois sur une évolution technologique majeure concernant la mise à disposition plus fréquente de données de consommation pour l'ensemble des consommateurs.

Même système que le service proposé par le syndicat des eaux pour les compteurs d'eau. Le compteur communicant gaz est un boîtier associé à une petite antenne

Indispensable à la collecte des données et pour transmettre il faut des relais antennes.

3 sites ont été proposés : la mairie, le vieux clocher, le stade.

GRDF versera une redevance annuelle de 50 € HT par site équipé.

Une convention sera signée pour une durée initiale de 20 ans. Au terme de la durée initiale, elle sera reconduite tacitement par périodes successives de cinq ans, dans les mêmes conditions.

La signature de la convention n'est pas engageante et ne vaut que pour acceptation de la démarche projet. Une fois signée, elle déclenchera dans le temps la recherche plus précise des sites qui seront définitivement à retenir. A ce moment là, un bail nous sera proposé et il sera engageant.

Délibération : GRDF – installation et hébergement d'équipement de télé relevé en hauteur

GRDF concessionnaire du réseau de gaz naturel sur notre commune, modernise le réseau avec l'installation des compteurs gaz communicants.

Le maire indique que, depuis plusieurs années, les attentes des clients et des fournisseurs de gaz s'expriment en faveur d'une plus grande fiabilité du comptage, d'une augmentation de la fréquence des relevés pour une meilleure maîtrise des consommations, de la mise à disposition de données pour une facturation systématique sur index réels. Dans le même temps, les progrès technologiques offrent de nouvelles possibilités pour mieux suivre la consommation des clients à rapatrier leurs index de consommation.

Il précise que les travaux de la commission de régulation de l'énergie et de GRDF ont conduit à la conclusion qu'une solution technique performante, à un coût acceptable par la communauté, fiable dans le temps et répondant aux besoins de l'ensemble des parties prenantes, pouvait être conçue.

La commune soutient ce projet d'efficacité énergétique en acceptant d'héberger des concentrateurs sur les points hauts ; la répartition et le nombre de concentrateurs dépendront du relief et de la densité urbaine.

Le maire propose à l'assemblée d'adopter les termes de cette convention de partenariat.

Ayant entendu les explications du maire

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment son article L.2121-29

Après délibération

Le conseil municipal

Pour	22
Contre	0
Abstention	0

APPROUVE les termes de la convention à intervenir avec la société GRDF

AUTORISE le maire à signer cette convention.

≈≈≈

Arrivée de Monsieur Jean WEISENHORN.

6) COEUR D'ILLFURTH – Point sur l'avancement

La réception des parties communes a eu lieu le 27 août dernier et la réception des premiers logements le 28 août. Monsieur Jean WEISENHORN informe le conseil sur le remplissage des parties commerciales. La décision d'implantation de la supérette se fait en 5 étapes dont 3 ont été validées. Le coiffeur a acquis les locaux . Madame Eberlin cherche un repreneur pour le débit de tabac. Notre boucher est hésitant. Monsieur WEISENHORN précise que le stationnement a été largement modifié autour de la mairie et des commerces ; création de 8 places –arrêt minute à l'avant du bâtiment cœur d'Illfurth et 30 places de stationnement à l'arrière. Il annonce qu'une inauguration du carrefour, du bâtiment cœur d'Illfurth ainsi qu'une fête des commerçants sont prévues le samedi 18 octobre prochain et une banderole annonçant les festivités sera fixée.

Le plan de circulation a été modifié par l'aménagement d'un tourne à droite obligatoire à la sortie de la rue de la Barrière. L'installation des feux tricolores nécessite encore quelques réglages.

≈≈≈

7) FINANCE : Budget décision modificative N° 3

L'ancienne installation d'éclairage du terrain de football qui datait de 1994 était vétuste et dangereuse et les mâts ont dû être déposés au printemps. Une offre a été demandée à l'entreprise LRE pour la mise en conformité de l'éclairage du stade de football par l'installation de 4 mats de 18 mètres pouvant recevoir 4 projecteurs. Le devis s'élève à 22 725 € TTC.

Ces travaux en cours actuellement n'ont pas été prévus au budget 2014, il faut donc prendre une décision modificative.

Délibération : BUDGET 2014 – décision modificative n° 3

Vu le budget 2014

Vu les travaux d'éclairage du stade de football pour un montant de 22 725 € TTC

Vu l'absence de crédit au budget 2014

Après délibération

Le conseil municipal

Pour	23
Contre	0
Abstention	0

APPROUVE les travaux d'éclairage du stade de football d'un montant de 22 725 € TTC

VOTE un crédit de 30 000 € à l'article 2315,

DIT que ce montant sera prélevé de l'article 2315.40 (parking et trottoirs RFF).

8) RENOVATION DU RESEAU DES SOUS PREFECTURES D'ALSACE

La réflexion menée dans le cadre de la phase d'état des lieux sur les besoins réels des usagers et des élus locaux de l'arrondissement d'Altkirch, ainsi que sur les moyens de répondre au mieux à ces besoins en adaptant la structure actuelle, ont conduit à la **décision de maintien de la sous-préfecture d'Altkirch**, en raison notamment des spécificités du Sundgau, de son caractère rural et de son éloignement avec la préfecture, de la situation des infrastructures et des temps de trajet.

La communauté de commune de la Porte d'Alsace (Dannemarie) est une des sept communautés de communes de l'arrondissement d'Altkirch. Elle compte parmi ses membres la commune de BERNWILLER, actuellement rattachée au canton de Cernay, et par voie de conséquence à l'arrondissement de Thann.

Il a donc été retenu de modifier les frontières actuelles de l'arrondissement d'Altkirch, en y rajoutant la commune de BERNWILLER (644 habitants), actuellement située sur l'arrondissement de Thann.

L'arrondissement d'ALTKIRCH passerait donc de 111 communes et 68 728 habitants à 112 communes et 69 372 habitants.

Ce point est soumis à l'avis du conseil à titre consultatif.

DELIBERATION : Rénovation du réseau des sous -préfectures d'Alsace

VU le rapport établi par la préfecture du Haut-Rhin,

APRES avoir entendu les explications fournies par Monsieur le Maire,

APRES en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal

PREND acte du rapport sur la rénovation du réseau des sous-préfectures en Alsace.

≈≈≈

9) RAPPORT ANNUEL 2013

Les documents ont été transmis à tous les conseillers.

Prix et qualité du service public assainissement

Le prix facturé pour ce service est de 1€61, le m³.

DELIBERATION : Présentation du rapport annuel sur le prix et la qualité du service public assainissement 2013

VU le rapport établi par la Communauté des Communes du Secteur d'ILLFURTH,

APRES avoir entendu les explications fournies par Monsieur le Maire,

APRES en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal

PREND acte du rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement relatif à l'exercice 2013.

Prix et qualité du service public de collecte et de traitement des ordures ménagères

C'est le premier rapport suite à l'instauration du nouveau système de collecte. Un comparatif n'est donc pas possible. Le ratio par kg/habitant/an de la collecte des ordures ménagères résiduelles est de 42.86 kg et celui de la collecte des bio déchets de 49.02 kg.

Le maire précise que les dépôts sauvages sont signalés aux Brigades Vertes, qui contrôlent, cherchent des indices et verbalisent les contrevenants identifiés.

La part fixe paie une partie du fonctionnement de la déchetterie, plus les frais de ramassage.

Madame Régine DOLLE demande si on applique des mesures dérogatoires, il est précisé que la part fixe est réduite pour les personnes logeant dans moins de 35 m².

DELIBERATION : Présentation du rapport annuel sur Le prix et la qualité du service public de collecte et de traitement des ordures ménagères 2013

VU le rapport établi par la Communauté des Communes du Secteur d'ILLFURTH,

APRES avoir entendu les explications fournies par Monsieur le Maire,

APRES en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal

PREND acte du rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de collecte et de traitement des ordures ménagères – année 2013.

10) DIVERS

Motion relative à l'avenir de la Région Alsace

Dans le contexte de la réforme territoriale engagée par le Gouvernement et suite au vote de l'Assemblée nationale le 21 juillet 2014, **les élus du Conseil Municipal tiennent à réaffirmer solennellement le caractère spécifique de l'Alsace**. Il en va ainsi du droit local, notre langue régionale, et de notre situation géographique unique au carrefour de l'Europe, naturellement tournée vers nos voisins allemands et suisses.

Par ailleurs, l'Alsace revendique une taille critique suffisante pour garantir une gestion des affaires publiques à la fois proche des besoins et des attentes de ses habitants, et rigoureuse en termes budgétaires et humains.

Aussi, à l'unanimité, les élus de la Commune d'ILLFURTH demandent :

- que l'Alsace soit traitée sur le même mode que d'autres régions à forte identité et conserve donc, comme ces dernières, son découpage actuel,
- que dans ce nouveau redécoupage, l'Alsace partageant l'idée de réforme resterait une région à part entière, préfigurant la future organisation française de 2016 à titre expérimental,
- que dans ce cadre, les régions puissent obtenir des moyens indispensables à l'effort commun de redressement économique et social de notre pays,
- que l'Etat donne aux régions frontalières de réelles capacités en matière de coopération et d'enseignement des langues,
- que l'Alsace soit considérée comme terre de réconciliation européenne, « emblème de l'amitié entre la France et l'Allemagne et un symbole de leur mémoire réconciliée » comme le souligne la déclaration cosignée par les Présidents François HOLLANDE et Joachim GAUCK au Hartmannswillerkopf, le 3 août 2014.

Et se déclarent favorables :

- sous réserve que l'Alsace soit maintenue dans ses contours actuels, à la réunion du Conseil Régional d'Alsace, des deux Conseils Généraux du Bas-Rhin et du Haut-Rhin en une collectivité nouvelle dotée de compétences adaptées et porteuses d'un projet ci-joint qui répond avec efficacité aux besoins et attentes des Alsaciens dans l'espace tri national rhénan,
- à un juste équilibre dans ce futur Conseil d'Alsace entre la représentation des territoires et la représentation politique en mixant une part de scrutin départemental et une part de proportionnelle régionale favorisant ainsi la parité,
- à l'équilibre de la représentation des territoires au sein des organes du futur Conseil d'Alsace,
- à l'association des Alsaciens au processus selon des modalités à définir,
- à la mise en place très rapidement d'un groupe projet comprenant des représentants des 3 collectivités avec le gouvernement pour la rédaction d'un amendement.

Taxe sur la consommation finale d'électricité

Il appartient au conseil municipal de voter le montant du coefficient applicable à la taxe communale sur la consommation finale d'électricité (TCFE).

La limite supérieure du coefficient applicable à la taxe communale pour 2015 s'établit à **8.50** (8.28 en 2014).

Le tarif de référence est fixé par la loi à

0.75 € par mégawattheure, pour les consommations non professionnelles et les consommations professionnelles sous une puissance souscrite inférieure à 36 kVA

0.25 € par mégawattheure, pour les consommations professionnelles sous une puissance souscrite comprise entre 36 Kva et 250Kva.

Si la commune ne prend pas de délibération, le taux appliqué reste celui de 2014 soit 8.28.

OBJET : Taxe sur la consommation finale d'électricité Fixation du coefficient multiplicateur unique

Vu l'article 23 de la loi n° 2010-1488 du 7 décembre 2010 portant nouvelle organisation du marché de l'électricité

Vu les articles L.2333-2 à L.2333-5 du code général des collectivités territoriales

Vu les articles L.3333-2 à L.3333-3-3 du code général des collectivités territoriales

Vu les articles L.5212-24 à L.5212-26 du code général des collectivités territoriales

Après délibération

LE CONSEIL MUNICIPAL

POUR	20
CONTRE	0
ABSTENTION	3

DECIDE : le coefficient multiplicateur unique de la taxe sur la consommation finale d'électricité est fixé à **8.50 pour 2015**

CHARGE le maire de notifier cette décision aux services préfectoraux.

≈≈≈

Rentrée scolaire

Les nouveaux rythmes ont été mis en place. Comme l'école maternelle ne commence les cours qu'à 8h15, avec l'ouverture de la cour à 8h05, il a été décidé que les agents territoriaux spécialisés des écoles maternelles se chargent de l'accueil des enfants entre 7h50 et 8h05.

--

Activités péri éducatives

Les activités fonctionneront à partir du 9 septembre.

Les activités proposées pour les enfants de l'école élémentaire : initiation à l'alsacien, chant, karaté et basket le mardi de 15h30 à 17 h et pour les enfants de la maternelle : éveil musical et chant le jeudi de 15h15 à 16h15.

--

Commission Culture

Une réunion a eu lieu pour l'organisation du prochain salon du livre.

Madame Fabienne BAMOND annonce le concert, à l'église, le samedi 29 novembre prochain de LA FORLANE de Guebwiller et le samedi 13 décembre, dans le cadre des Noëlies, d'un groupe de jeunes filles polonaises.

--

Enquête publique pour le projet de travaux de réalisation de la liaison routière entre le secteur d'Altkirch et de Mulhouse, et l'autoroute A36 à Burnhaupt-le-Bas :

- du 15 septembre au 24 octobre 2014 inclus
- permanence du commissaire enquêteur monsieur Jean-Claude NIEDERGANG, en mairie d'Illfurth, le mercredi 24 septembre de 10h à 12 h et le lundi 6 octobre de 10h à 12h.

--

Les statuts de l'association foncière d'Illfurth ont été changés par arrêté préfectoral du 19 août dernier.

--

Renouvellement de la location de la chasse pour une période de 9 ans.

Le prochain bail commencera le 02 février 2015 et se terminera le 1^{er} février 2024.

La consultation des propriétaires fonciers concernant l'affectation du produit de la chasse est en cours.

La commune a deux lots de chasse et une chasse réservée. Si un particulier a des terrains attenant de plus de 25 ha, il peut se réserver la chasse.

--

L'entreprise MATROL a démarré les travaux de réfection des nids de poule pour un montant estimé à 9 800 € TTC.

Les remerciements enregistrés en mairie :

Monsieur Gilles TOLLINI et Madame née Myriam SUTTER, à l'occasion de leur mariage

Monsieur Clément BAUMLIN à l'occasion de ses 85 ans

Monsieur Charles BOTTI, à l'occasion de ses 87 ans

Monsieur Robert GOETSCHY, à l'occasion de ses 90 ans.

Le séminaire aura lieu samedi 13 septembre à partir de 9 heures à la communauté de communes du secteur d'Illfurth.

--

Madame Renée SIMON demande si la sous-préfecture a avancé sur le dossier SUN PUB.

--

Madame Danielle BUHLER annonce la réunion de la commission sociale mardi 09 septembre.

--

Madame Danielle WOLF remercie au nom de Monsieur l'abbé Joseph HINCKER la municipalité, les agents communaux et les pompiers ; grâce à tous ces intervenants et malgré les travaux, sa fête à l'occasion du jubilé de son sacerdoce a été une parfaite réussite.

--

Les points de l'ordre du jour étant épuisés et plus personne ne demandant la parole, le maire clôt la séance à 22h50.